DEPARTEMENT DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 19 OCTOBRE 2017

Nombre de Membres:

En exercice : 44 Présents : 37 Votants : 37 Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président**.

Présents:

M. Frédéric AGUILERA, Président.

N° 2 OBJET :

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES - P. MONTAGNER - I. DELUNEL, Vice-Présidents.

FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS

Mmes et MM. M. GUYOT – P. BONNET – M. MORGAND – A. CORNE - J.D. BARRAUD – F. SEMONSUT – J.M. LAZZERINI – C. DUMONT – J.M. BOUREL – M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

MANDAT SPECIAL M. MICHEL AURAMBOUT Mmes et MM. B. AGUIAR – J.P. BLANC - C. BOUARD – C. CATARD – G. MARSONI – C. FAYOLLE – C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

MM. F. SZYPULA - J. KUCHNA - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Rendue exécutoire: Mme et MM. C. BERTIN – J. JOANNET – P. COLAS – E. VOITELLIER,

Transmise en Sous-Préfecture

Membres

Secrétaire: M. Jean-Sébastien LALOY, Vice-Président.

le: 31 OCT. 2017

Publiée ou notifiée le : 31 OCT. 2017

Monsieur le Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 3 juillet 2006 fixant les barèmes de remboursements au plan national,

Vu la délibération n°5 du 26 septembre 2013 concernant le remboursement des frais de déplacements des agents de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Vichy Val d'Allier n°7 en date du 25 septembre 2014 relative aux mandats spéciaux délivrés aux élus,

Vu la délibération n°8 du 19 janvier 2017 du Conseil Communautaire de Vichy Communauté relative notamment aux délégations confiées au bureau communautaire en matière de mandats spéciaux aux Présidents, Vice-Président et Conseillers Communautaires pour les missions accomplies dans l'intérêt de l'agglomération,

Considérant qu'en vertu de ce mandat spécial, limité dans son objet et sa durée, les élus peuvent être contraints de se déplacer hors du territoire intercommunal et qu'ils peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais,

Propose au Bureau communautaire:

- de donner mandat spécial à :
- . M. Michel AURAMBOUT, Vice-président délégué au Développement Durable, aux Energies et aux Espaces Naturels Sensibles, dans le cadre de sa participation aux « 1ères Rencontres des Territoires Transition » le 24 octobre 2017 à Lyon.

Les frais engagés pour ces missions seront prélevés sur les crédits inscrits au budget principal : Exercice 2017 – compte 6532.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions

Fait et délibéré, à l'unanimité, à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté,

le 19 octobre 2017.

Les Membres du Bureau Communaufaire présents ont signé au registre.

Frédéric AGUILERA

e Président,

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 2 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 OCTOBRE

Objet de l'acte : .	2017 - FRAIS DE DEPLACEMENT DES ELUS - MANDAT SPECIAL M.
i	MICHEL AURAMBOUT
111111111111111111111111111111111111111	
Date de décision: :	19/10/2017
Date de réception de l'accusé 3	31/10/2017
de réception :	
,	
Numéro de l'acte : 1	190CT2017 2
, valle, o de , doçe , .	7 2 2
Identifiant unique de l'acte : 0	003-240300426-20171019-19OCT2017_2-DE

Nature de l'acte : [Délibération
Matières de l'acte : 5	5 .6
I	nstitutions et vie politique
E	Exercice des mandats locaux
Date de la version de la 1	19/04/2017
classification:	

Nom du fichiar : 7	ondf (003-240300426-20171019-190CT2017